



AIDE A L'INSTALLATION POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTE

I IDENTITE

Nom du candidat (en caractères d'imprimerie) :

Prénoms (dans l'ordre de l'Etat civil) :

Date et lieu de naissance :

Situation de famille :

Adresse précise :

Tél : E mail :

II PARCOURS ET DOMAINE D'ACTIVITE MEDICALE

Faculté fréquentée :

Diplômes obtenus et dates d'obtention :

Votre domaine d'activité médicale : Médecine générale Chirurgien-dentiste

Orthophoniste Ophtalmologiste

III MODALITES

Attribution d'une prime sous forme d'un versement d'un montant de 5 000€

IV CONDITIONS D'ATTRIBUTION

S'engager, à exercer sur le territoire communal, de manière effective et principale, pendant une durée minimale de 3 ans, en activité libérale, dès l'installation.

Si le bénéficiaire décide de ne pas respecter la durée minimum d'installation ou d'une manière générale de non-respect des clauses contractuelles (cessation d'activité, radiation de son Ordre Professionnel), il sera tenu de rembourser la prime dans un délai d'un an à compter de la décision de résiliation, avec possibilité d'un remboursement fractionné.

VI PIÈCES À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT À LA CANDIDATURE :

- Dernier avis d'imposition ou de non imposition sur le revenu et de son conjoint
- Attestation d'attribution ou de rejet du CESP et copie du CESP
- **Curriculum Vitae**
- **Diplômes**
- **Lettre expliquant les motivations de l'étudiant(e) pour exercer à Fourmies**
- RIB

VI IMPORTANT

Pour la bonne instruction de votre dossier, nous vous invitons à compléter intégralement ce formulaire et à fournir impérativement les pièces justificatives. Toute demande incomplète vous sera retournée.

Renseignements certifiés exacts :

Fait à : Le

Signature

Le dossier est à renvoyer :

MAIRIE DE FOURMIES - ATELIER SANTE VILLE
CS 50100
59611 FOURMIES CEDEX

Contact :

Direction de la solidarité Urbaine au 03 27 59 69 63 ou dsu@fourmies.fr

Traitement des données personnelles

Les informations vous concernant sont collectées par la Commune de Fourmies pour gérer votre demande d'aide aux études médicales et paramédicales, dans le cadre de son dispositif municipal de lutte contre la désertification médicale et d'accès aux soins à Fourmies 2020/2026. Le traitement relève d'une mission d'intérêt public de la Commune de Fourmies. Les finalités de ce traitement sont l'instruction et la gestion de votre dossier, votre participation aux actions de suivi, de promotion et d'animation du dispositif, le cas échéant les procédures de remboursement de l'aide.

Vos données sont destinées aux services instructeurs de la Commune de Fourmies et pour partie à l'Agence Régionale de Santé et à l'Ordre professionnel duquel relève votre spécialité. Elles sont obligatoires et nécessaires pour l'instruction du dossier. Le défaut de réponse entraînera une impossibilité de traiter votre demande. Les informations sont conservées par la Commune de Fourmies pour une durée de 9 ans.

Conformément à la loi n°78-17 et au règlement (UE) 2016/679, vous avez un droit d'accès et de rectification de vos données, ainsi que d'un droit de limitation et d'opposition de leur traitement, dans les conditions prévues par ces textes. Enfin vous pouvez définir le sort de vos données après votre décès.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le Délégué à la protection des données, par courrier (MAIRIE DE FOURMIES – CS 50100 – 59611 Fourmies Cedex). Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, introduire une réclamation auprès de la CNIL.